



## Sanofi conclut un accord transactionnel concernant Lantus® SoloSTAR®

**Paris, France - Le 28 septembre 2015** - [Sanofi](#) annonce aujourd'hui avoir conclu un accord transactionnel avec Eli Lilly and Company (« Lilly ») concernant des brevets relatifs au Lantus® SoloSTAR® (insuline glargine) de Sanofi. L'accord met un terme à une action en contrefaçon de brevets aux Etats-Unis concernant la demande d'autorisation de mise sur le marché d'un produit concurrent de Lantus SoloSTAR par Lilly. Sanofi et Lilly sont convenus de mettre un terme à cette action ainsi qu'aux autres procédures semblables dans le monde.

Aux termes de l'accord, Lilly versera des redevances à Sanofi en contrepartie d'une licence portant sur certains brevets de Sanofi. Aux Etats-Unis, Lilly ne vendra pas son insuline glargine avant le 15 décembre 2016. L'accord ne porte pas sur Lantus sous forme de solution injectable en flacon, Toujeo® ou des produits de combinaison. Les autres termes de l'accord sont confidentiels.

Sanofi poursuivra son engagement pour développer des solutions innovantes et les mettre à la disposition des plus de 387 millions de personnes atteintes de diabète dans le monde.

### A propos de Sanofi

Sanofi, un leader mondial de la santé, recherche, développe et commercialise des solutions thérapeutiques centrées sur les besoins des patients. Sanofi possède des atouts fondamentaux dans la prise en charge du diabète, les vaccins humains, les produits innovants, la santé grand public, les marchés émergents, la santé animale et Genzyme. Sanofi est coté à Paris (EURONEXT : [SAN](#)) et à New York (NYSE : [SNY](#)).

### Déclarations prospectives

*Ce communiqué contient des déclarations prospectives. Ces déclarations ne constituent pas des faits historiques. Ces déclarations comprennent des projections et des estimations ainsi que les hypothèses sur lesquelles celles-ci reposent, des déclarations portant sur des projets, des objectifs, des intentions et des attentes concernant des résultats financiers, des événements, des opérations, des services futurs, le développement de produits et leur potentiel ou les performances futures. Ces déclarations prospectives peuvent souvent être identifiées par les mots « s'attendre à », « anticiper », « croire », « avoir l'intention de », « estimer » ou « planifier », ainsi que par d'autres termes similaires. Bien que la direction de Sanofi estime que ces déclarations prospectives sont raisonnables, les investisseurs sont alertés sur le fait que ces déclarations prospectives sont soumises à de nombreux risques et incertitudes, difficilement prévisibles et généralement en dehors du contrôle de Sanofi, qui peuvent impliquer que les résultats et événements effectifs réalisés diffèrent significativement de ceux qui sont exprimés, induits ou prévus dans les informations et déclarations prospectives. Ces risques et incertitudes comprennent notamment les incertitudes inhérentes à la recherche et développement, les futures données cliniques et analyses, y compris postérieures à la mise sur le marché, les décisions des autorités réglementaires, telles que la FDA ou l'EMA, d'approbation ou non, et à quelle date, de la demande de dépôt d'un médicament, d'un procédé ou d'un produit biologique pour l'un de ces produits candidats, ainsi que leurs décisions relatives à l'étiquetage et d'autres facteurs qui peuvent affecter la disponibilité ou le potentiel commercial de ces produits candidats, l'absence de garantie que les produits candidats s'ils sont approuvés seront un succès commercial, l'approbation future et le succès commercial d'alternatives thérapeutiques, la capacité du Groupe à saisir des opportunités de croissance externe, l'évolution des cours de change et des taux d'intérêt, l'impact de la politique de maîtrise des coûts opérationnels et leur évolution, le nombre moyen d'actions en circulation ainsi que ceux qui sont développés ou identifiés dans les documents publics déposés par Sanofi auprès de l'AMF et de la SEC, y compris ceux énumérés dans les rubriques « Facteurs de risque » et « Déclarations prospectives » du document de référence 2014 de Sanofi, qui a été déposé auprès de l'AMF ainsi que dans les rubriques « Risk Factors » et « Cautionary Statement Concerning Forward-Looking Statements » du*



*rapport annuel 2014 sur Form 20-F de Sanofi, qui a été déposé auprès de la SEC. Sanofi ne prend aucun engagement de mettre à jour les informations et déclarations prospectives sous réserve de la réglementation applicable notamment les articles 223-1 et suivants du règlement général de l'Autorité des marchés financiers.*

---

## **Contacts :**

### **Relations Presse**

Mary Kathryn Steel  
Tél. : + 1 908-989-0726  
[usmediarelations@sanofi.com](mailto:usmediarelations@sanofi.com)

### **Relations Investisseurs**

Sébastien Martel  
Tél.: + (33) 1 53 77 45 45  
[ir@sanofi.com](mailto:ir@sanofi.com)